

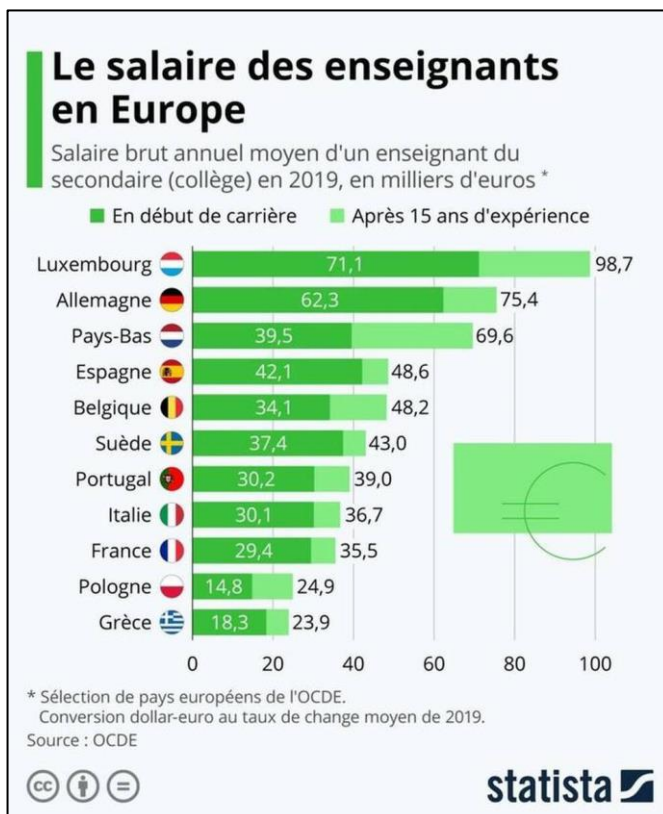
SALAIRES DES ENSEIGNANTS FRANÇAIS : PARMI LES PLUS BAS D'EUROPE !

Le métier d'enseignant est un métier difficile, qui mal reconnu est de plus mal rémunéré.

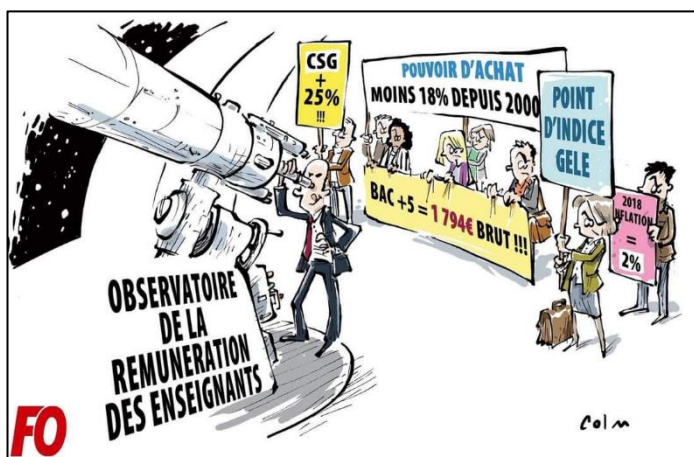
Toutes les études le prouvent : les enseignants français sont mal payés par rapport à leurs homologues des pays semblables de l'OCDE.

Face à cette situation, à laquelle s'ajoute la crise sanitaire, les enseignants, comme d'autres fonctionnaires du service public sont épuisés !

Ils déploient néanmoins une énergie incroyable pour inventer les moyens de faire réussir les élèves dans des conditions inimaginables **mais pour quelle reconnaissance ?**



L'écran de fumée institué par le Grenelle de l'éducation



Le Grenelle de l'éducation vanté par le Ministre Blanquer et décliné dans notre ministère annonce que les enseignants seront 58% des effectifs à se partager les 245 millions d'euros prévus au titre de la prime d'attractivité pour 2022.

Rappelons que cette prime d'attractivité destinée à revaloriser le métier d'enseignant, née du « Grenelle de l'éducation 1 », est versée depuis mai 2021 aux professeurs titulaires et contractuels, qu'ils exercent dans l'enseignement public ou privé sous contrat.

Pour les enseignants débutants ayant un à deux ans de carrière, la prime s'élève à **1.400 € bruts par an, soit 116 € par mois. Elle est versée jusqu'au 7^{ème} échelon, pour des enseignants ayant jusqu'à 14 ans d'ancienneté.**

Les professeurs qui exercent le métier depuis plus longtemps n'y ont pas droit. À partir de 2022, la prime sera étendue aux professeurs ayant jusqu'à 22 ans d'ancienneté. Mais les montants seront réduits. Cette deuxième tranche, qui s'ajoute à celle de 2021, sera de **57 € nets par mois pour les plus jeunes enseignants, et de 29 euros pour ceux en milieu de carrière, soit entre 400 et 800 euros bruts annuels.** Le montant de la prime diminue au fil des années d'ancienneté, sans passer sous le plancher des 400 euros. En sommes nettes cumulées sur 2021 et 2022, la revalorisation représente finalement entre 342 et 1.880 € annuels.

À terme, le gouvernement ambitionne qu'aucun enseignant ne soit payé en dessous de 2.000 € nets mensuels. C'est un vaste écran de fumée qui ne rattrapera en rien la perte de pouvoir d'achat subie par les enseignants depuis 30 ans ! C'est une supercherie quand on sait que les enseignants sont recrutés à bac + 5 et que les primes ne sont pas intégrées dans le calcul de la retraite, mais imposables !



De même, aucune annonce n'est faite pour les enseignants qui ont plus de 22 ans de carrière.

Aujourd'hui et à titre d'exemples (août 2021) **l'inflation à 1,9% sur 12 mois** va amputer le pouvoir d'achat de chaque enseignant : **32 € pour un salaire de 1.700 € nets mensuels, de 38 € par mois pour 2000 € nets mensuels et 48 € pour un salaire de 2.500 € nets mensuels...**

Ainsi progressivement les revalorisations issues du Grenelle de l'éducation ne suffiront pas à compenser l'inflation pour les enseignants. Quant aux enseignants de plus de 22 ans d'ancienneté, ils continueront à constater la baisse de leur pouvoir d'achat. **Pour les autres personnels, toujours rien en vue !**

FO EA PERSISTE ET SIGNE !

SEULS LE DEGEL DU POINT D'INDICE ET UNE VERITABLE REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES PERMETTRONT D'AMELIORER SIGNIFICATIVEMENT LE REVENU DES ENSEIGNANTS.



FO EA APPELLE LES PERSONNELS A LA GREVE LE 23 SEPTEMBRE 2021